

**RAPPORT**  
**DU COMITÉ *AD HOC***  
**POUR**  
**LA CONFÉRENCE MONDIALE**  
**DU DÉSARMEMENT**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-QUATRIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 28 (A/34/28)



**NATIONS UNIES**

New York, 1979

## **NOTE**

**Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.**

TABLE DES MATIERES

|   | <u>Paragraphes</u> | <u>Pages</u> |
|---|--------------------|--------------|
| I. INTRODUCTION .....                     | 1 - 4              | 1            |
| II. TRAVAUX DU COMITE .....               | 5 - 13             | 2            |
| III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS ..... | 14 - 16            | 6            |

ANNEXE

|   |   |
|---|---|
| Extraits du résumé des déclarations faites par le Président du Comité et les représentants d'Etats Membres au cours du débat général du Comité <u>ad hoc</u> pour la Conférence mondiale du désarmement ..... | 7 |
|---|---|

## I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 33/69 du 14 décembre 1978, l'Assemblée générale a prié le Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement 1/ de maintenir un contact étroit avec les représentants des Etats dotés d'armes nucléaires, afin de rester toujours informé de leurs positions, ainsi qu'avec tous les autres Etats, et d'examiner tous les commentaires et toutes les observations pertinents qui pourraient lui être faits, en ayant particulièrement présent à l'esprit le paragraphe 122 du document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-10/2), et a prié le Comité de présenter un rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-quatrième session.

2. La composition du Bureau du Comité ad hoc est la suivante :

Président : M. Biyagama J. Fernando (Sri Lanka)

Vice-Présidents : M. Carlos T. Alzamora (Pérou)  
M. Henryk Jaroszek (Pologne)  
M. Artémon Simbananiye (Burundi)

Rapporteur : M. Fermin Zelada (Espagne)

3. La France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont participé aux travaux du Comité, conformément au paragraphe 3 de la résolution 3183 (XXVIII). En vertu de cette même disposition, la Chine et les Etats-Unis d'Amérique sont restés en contact avec le Comité ad hoc, par l'intermédiaire de son président. La République démocratique allemande a assisté aux réunions du Comité en qualité d'observateur.

4. Le Groupe de travail, établi en 1974 2/, est resté en fonctions.

---

1/ Par sa résolution 3183 (XXVIII) en date du 21 décembre 1976, l'Assemblée générale a décidé que le Comité ad hoc se composerait des 40 Etats non dotés d'armes nucléaires ci-après, désignés par le Président de l'Assemblée après consultation avec tous les groupes régionaux : Algérie, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burundi, Canada, Chili, Colombie, Egypte, Espagne, Ethiopie, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Italie, Japon, Liban, Libéria, Maroc, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Roumanie, Sri Lanka, Suède, Tchécoslovaquie, Tunisie, Turquie, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre et Zambie.

2/ Le Groupe de travail se compose des pays suivants : Burundi, Egypte, Espagne (Présidence), Hongrie, Inde, Iran, Italie, Mexique, Pérou, Pologne. L'Autriche, le Japon, la République démocratique allemande, la Suède, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la Yougoslavie ont participé aux travaux du Groupe de travail en qualité d'observateurs.

## II. TRAVAUX DU COMITÉ

5. Conformément au mandat qui lui a été confié par la résolution mentionnée au paragraphe 1 ci-dessus, le Comité ad hoc a tenu deux sessions en 1979.
6. Pendant sa première session, le Comité s'est réuni deux fois, les 10 et 11 avril 1979. A la première séance, le représentant de l'Iran a informé le Comité que l'Iran ne souhaitait pas détenir la présidence du Comité et a recommandé que le représentant de Sri Lanka, Son Excellence M. l'Ambassadeur Riyagamage J. Fernando, soit le nouveau Président. Cette recommandation a été appuyée par le représentant de l'Indonésie et le Comité a élu M. Fernando Président par acclamation.
7. Lors des deux séances, plusieurs Etats membres du Comité ont fait des déclarations sur la question (voir A/AC.167/SR.46 et 47), dont des extraits sont publiés dans l'annexe du présent rapport.
8. Au cours de sa deuxième session, le Comité a tenu trois séances plénières entre les 10 et 14 septembre 1979. Le Président et plusieurs représentants d'Etats membres ont fait des déclarations (voir A/AC.167/SR.48 à 50), dont des extraits sont publiés dans l'annexe du présent rapport.
9. Les membres du Comité étaient pleinement au courant des positions exprimées précédemment par les gouvernements d'autres Etats à propos de la convocation d'une Conférence mondiale du désarmement.
10. Le Groupe de travail s'est réuni trois fois les 12 et 13 septembre 1979, et a élaboré le projet de rapport du Comité ad hoc.
11. Le Comité ad hoc, à sa 50ème séance, a examiné et adopté le rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session.
12. Le Comité ad hoc a tenu compte du fait que l'idée de tenir une Conférence mondiale du désarmement était examinée dans d'autres forums, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. On peut citer notamment ce qui suit :
  - a) Lors de sa session qui s'est tenue entre le 14 mai et le 8 juin 1979, la Commission du désarmement a adopté diverses recommandations relatives aux "Eléments d'un programme global de désarmement". Le paragraphe 17 des recommandations se lit comme suit 3/ :

"Une conférence mondiale du désarmement, à participation universelle et préparée de manière adéquate, devrait être convoquée aussitôt que cela serait opportun."

---

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, Trente-quatrième session, Supplément No 42 (A/34/42), par. 17.

b) Dans le communiqué commun américano-soviétique publié le 18 juin 1979 à Vienne, à l'issue des entretiens entre le Président des Etats-Unis d'Amérique, Jimmy Carter, et le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, Leonid I. Brejnev, le paragraphe pertinent se lit comme suit :

"Les parties ont exprimé leur appui en faveur d'une deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et de la convocation, après cette session, d'une conférence mondiale du désarmement à participation universelle, à un moment approprié et après une préparation adéquate." 4/

c) Lors des réunions qui se sont tenues du 3 au 9 septembre 1979 à La Havane, la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés a adopté une Déclaration politique. Le paragraphe 223 de cette déclaration se lit comme suit :

"La Conférence s'est félicitée de la décision de réunir, en 1982, une deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, et a invité les pays non alignés à participer activement à la préparation de cette session pour lui permettre d'aboutir aux meilleurs résultats possibles. Elle a soutenu la proposition de convoquer, en temps opportun, une conférence mondiale sur le désarmement, à laquelle tous les pays participeraient et qui aurait été suffisamment bien préparée." 5/

13. Conformément au paragraphe 2 de la résolution 33/69 de l'Assemblée générale, le Comité ad hoc, par l'intermédiaire de son Président, a maintenu un contact étroit avec les représentants des Etats dotés d'armes nucléaires, afin de rester toujours informé de leurs positions respectives, et il a obtenu le résumé ci-après de leurs positions :

#### Chine

La position de la Chine n'a pas changé; elle est reflétée dans les précédents rapports du Comité ad hoc à l'Assemblée générale.

#### France

La France est toujours prête à favoriser un désarmement véritable et efficace. Le Gouvernement français a donc approuvé l'idée d'une conférence mondiale du désarmement. Un tel projet pourrait contribuer efficacement au processus du désarmement général, une fois que les cinq puissances dotées d'armes nucléaires auront toutes fait connaître leur accord à ce sujet. Bien que les objectifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui s'est tenue en 1978 ou celle qui doit se tenir en 1982 ne soient pas identiques aux objectifs de la Conférence mondiale du désarmement, ces sessions doivent être prises en considération.

---

4/ A/34/414, p.5.

5/ A/34/542, sect. I.

## Union des Républiques socialistes soviétiques

L'Union soviétique pense que la convocation d'une conférence mondiale du désarmement revêt une grande importance sur le plan international. Ce forum consacré spécialement à l'un des problèmes les plus pressants de notre époque devrait permettre de faire un nouveau pas en avant pour conjuguer les efforts des Etats dans le domaine du désarmement, qui viendrait compléter ce qui a été exprimé et convenu à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

L'URSS est convaincue que la Conférence mondiale du désarmement pourrait élaborer des décisions efficaces, qui constitueraient un nouvel encouragement pour tous les Etats à prendre des mesures pratiques en vue de mettre fin à la course aux armements. Le caractère universel de la Conférence mondiale du désarmement permettrait à tous les pays du monde de participer en commun à l'examen des questions relatives au désarmement.

Il ressort du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et des recommandations de la Commission du désarmement, que l'idée de tenir une conférence mondiale du désarmement continue de recueillir un appui de plus en plus large.

L'Union soviétique est d'avis que le moment est venu de prendre des mesures concrètes qui aideraient à entreprendre sans retard une préparation minutieuse de la Conférence. Cela étant, il serait bon de fixer la date de la convocation de la Conférence mondiale du désarmement et de créer un organe préparatoire pour la Conférence. Une solution positive de ces problèmes serait à la fois logique et opportune. Elle servirait les intérêts de tous ceux qui souhaitent le désarmement non en paroles, mais dans la pratique.

Tous pensons que la convocation de la Conférence mondiale du désarmement serait en partie facilitée par l'adoption, à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, du projet de résolution chargeant le Comité ad hoc de commencer les travaux préparatoires préliminaires en vue de la Conférence. Nous sommes prêts à examiner et à aborder cette proposition dans un esprit constructif.

L'Union soviétique a appuyé l'idée de tenir la première session extraordinaire consacrée au désarmement et elle y a joué un rôle très actif. Elle a également approuvé la tenue de la deuxième session extraordinaire en 1982. Nous pensons toutefois que la Conférence mondiale du désarmement constituera un forum unique en son genre et qu'elle acquerra une dimension historique. La préparation et la tenue de la Conférence permettront de concentrer l'attention des gouvernements de tous les Etats du monde et de l'opinion publique mondiale sur la solution du problème de savoir ce qu'il faut faire pour arrêter la course aux armements et progresser sur la voie d'un désarmement véritable. L'Union soviétique pense donc que la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait être suivie de la Conférence mondiale du désarmement et que la trente-quatrième session de l'Assemblée générale devrait contribuer à la réalisation de cet objectif.

## Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Le Royaume-Uni estime que le Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement ne devrait entreprendre aucun travail de fond tant que tous les Etats militairement importants n'auront pas indiqué qu'ils approuvent en principe l'idée de la convocation d'une Conférence mondiale du désarmement et qu'ils sont prêts à participer à ses travaux.

Bien que le Royaume-Uni reconnaisse l'utilité d'une Conférence mondiale du désarmement qui se réunirait à un moment opportun et serait préparée avec soin, nous ne sommes pas convaincus que les conditions indiquées à l'alinéa précédent soient remplies.

#### Etats-Unis d'Amérique

La position des Etats-Unis d'Amérique au sujet d'une conférence mondiale du désarmement n'a pas changé. Ils pensent qu'il est prématuré de fixer la date d'une telle conférence et de commencer les préparatifs en vue de sa convocation.

Ainsi qu'il est dit dans l'opinion des Etats-Unis figurant dans le rapport de 1978 du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement à l'Assemblée générale 6/, nous pensons que l'accord politique au sujet des problèmes qui seront vraisemblablement examinés au cours d'une telle Conférence est insuffisant et que le manque d'entente gênerait probablement beaucoup plus qu'il ne favoriserait les efforts visant à conclure des accords concrets de limitation des armements.

---

6/ Documents officiels de l'Assemblée générale, Trente-troisième session, Supplément No 28 (A/33/28), p. 4

### III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

14. Etant donné les faits récents survenus dans le domaine des délibérations et des négociations sur le désarmement dans différents forums, comme indiqué au paragraphe 12 du présent rapport, le Comité ad hoc réaffirme que l'idée d'une conférence mondiale du désarmement a reçu un large appui de la part des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, bien qu'à des degrés différents et avec quelques divergences quant aux conditions et à certains aspects liés à la question de sa convocation. Aucun consensus sur la convocation d'une conférence mondiale du désarmement dans les conditions actuelles n'a encore été réalisé entre les Etats dotés d'armes nucléaires, dont la participation à une conférence mondiale du désarmement a été jugée essentielle par la plupart des Membres de l'Organisation.

15. Etant donné qu'il importe beaucoup qu'une conférence mondiale du désarmement soit convoquée à un moment opportun dès que possible, avec une participation universelle et après une préparation adéquate, l'Assemblée générale pourrait décider qu'après sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, une conférence mondiale du désarmement se tiendrait dès que le consensus requis aura été réalisé au sujet de sa convocation.

16. L'Assemblée générale voudra peut-être renouveler le mandat du Comité ad hoc et lui demander de rester en contact étroit avec les représentants des Etats dotés d'armes nucléaires afin d'être constamment informé de leurs positions, et de rester également en contact avec tous les autres Etats; elle pourrait en outre demander au Comité ad hoc d'examiner tous les commentaires et observations pertinents qui pourraient lui être adressés.

ANNEXE

Extraits du résumé des déclarations faites par le Président du Comité et les représentants d'Etats Membres au cours du débat général du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement (A/AC.167/SR.46 à 49)

TABLE DES MATIERES

|   | <u>Pages</u> |
|---|--------------|
| Président du Comité .....                           | 8            |
| Bulgarie .....                                      | 9            |
| Hongrie .....                                       | 10           |
| Mongolie .....                                      | 11           |
| Pologne .....                                       | 12           |
| République démocratique allemande .....             | 13           |
| Tchécoslovaquie .....                               | 14           |
| Union des Républiques socialistes soviétiques ..... | 15           |

PRESIDENT DU COMITE AD HOC POUR LA CONFERENCE MONDIALE DU DESARMEMENT

(Son Excellence M. l'Ambassadeur B. J. Fernando, de Sri Lanka)

Le Président a souligné que les moyens les plus efficaces d'éviter l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires étaient le désarmement nucléaire et l'interdiction d'utiliser des armes nucléaires. En outre, la course aux armements était incompatible avec les efforts visant à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Il a fait observer que le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement avait demandé que soit convoquée une conférence mondiale du désarmement à participation universelle et préparée de manière adéquate. En outre, dans le communiqué commun américano-soviétique publié à Vienne le 18 juin 1979 (A/34/414, annexe), il était déclaré que les deux pays étaient en faveur d'une deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement qui devrait se tenir à une époque appropriée après cette session, avec une participation universelle et après une préparation adéquate. La récente conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue à La Havane s'est également prononcée en faveur de la proposition (A/AC.167/SR.48).

## BULGARIE

1. Le représentant de la Bulgarie a dit que le désarmement était un processus complexe et délicat qui exigeait des débats prolongés et parfois laborieux. Les débats sur les problèmes du désarmement qui avaient lieu dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, en particulier lors de sessions extraordinaires, contribuaient à clarifier et à rapprocher les points de vue des Etats concernés. C'est pourquoi la Bulgarie avait participé activement à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale et continuerait d'oeuvrer en vue du bon déroulement de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, en 1982. Elle était d'avis que la convocation de la Conférence mondiale du désarmement ne se substituerait pas aux sessions extraordinaires, mais représenterait une étape indépendante absolument indispensable.

2. Le processus visant à rapprocher les vues sur chaque question de désarmement prise individuellement devrait logiquement aboutir à des instruments concrets, ayant force obligatoire. Cette dernière étape pourrait être confiée au Comité du désarmement à Genève, comme il avait été d'usage jusqu'alors. Néanmoins, la Conférence mondiale du désarmement pouvait servir à accélérer considérablement les négociations sur les diverses mesures en vue du désarmement. D'un point de vue purement technique, la Conférence permettrait aux négociations de se dérouler simultanément sur des problèmes très divers, avec la participation d'experts de haut niveau, et fournirait l'occasion de négocier des traités et des accords. D'un point de vue politique, la Conférence stimulerait sans aucun doute la volonté politique, qui était indispensable à la réussite dans le domaine du désarmement.

3. Les rapports existant entre la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et la Conférence mondiale du désarmement étaient admis par la majorité écrasante des Etats. La session extraordinaire avait reconnu la nécessité de convoquer une conférence mondiale du désarmement, ayant pour préalables la participation universelle et une préparation adéquate. Les préparatifs devraient donc commencer longtemps à l'avance. A ce propos, la Bulgarie appuyait vigoureusement la proposition de l'Union soviétique tendant à ce que le Comité ad hoc recommande dans son rapport que l'Assemblée générale examine à sa trente-quatrième session la fixation de la date à laquelle se tiendrait la Conférence mondiale du désarmement et la création d'un organe préparatoire (A/AC.167/SR.47).

4. Pour ce qui était du rapport du Comité, la délégation bulgare estimait qu'il devait tenir compte des dispositions du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et en particulier du paragraphe 122, qui demandait sans ambiguïté qu'une conférence mondiale du désarmement, à participation universelle et préparée d'une manière adéquate, soit convoquée à brève échéance. La Conférence mondiale du désarmement était le seul forum capable d'organiser et d'orienter les efforts de tous les Etats vers la prise de mesures pratiques dans le domaine du désarmement. Il était grand temps que le Comité fasse figurer dans son rapport des recommandations spécifiques sur le début des préparatifs de la Conférence. Par conséquent, la délégation bulgare appuyait la proposition visant à ce qu'à sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale fixe une date pour la Conférence et crée un organe préparatoire y relatif (A/AC.167/SR.48).

1. Le représentant de la Hongrie a dit que le Gouvernement hongrois continuait de penser que l'instance la plus appropriée pour promouvoir une action efficace dans le domaine du désarmement serait la Conférence mondiale du désarmement, et il était heureux d'apprendre que les gouvernements de la plupart des Etats Membres partageaient cette opinion. La session extraordinaire avait préconisé qu'une conférence mondiale du désarmement soit réunie le plus tôt possible, et en conséquence l'Assemblée générale avait adopté à l'unanimité sa résolution 33/69 qui renouvelait le mandat du Comité ad hoc. Ce large soutien devrait convaincre le Comité que les difficultés présentes pouvaient être surmontées et donner ainsi une nouvelle impulsion à ses travaux.

2. La délégation hongroise avait à maintes reprises exprimé la conviction que l'amélioration du climat international, les progrès dans le domaine du désarmement et le renforcement de la sécurité internationale se fortifiaient mutuellement et créaient les conditions nécessaires à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. Les membres du Comité ne devraient pas être les observateurs passifs de ces progrès, mais contribuer à les réaliser. La Hongrie utiliserait au maximum les possibilités offertes par le Comité pour faire progresser la cause de la Conférence mondiale du désarmement et pour convaincre les sceptiques de l'utilité de cette entreprise. Vu le soutien croissant dont bénéficiaient le désarmement et vu aussi le sentiment grandissant de l'urgence d'une action efficace, il serait de plus en plus difficile de se montrer opposé à la convocation de la Conférence. La délégation hongroise était convaincue de la nécessité de se réserver la possibilité de réunir une conférence mondiale du désarmement et de faire en sorte que le mandat du Comité ad hoc soit prolongé par l'Assemblée générale. Elle appuiera vigoureusement un projet de résolution à cet effet (A/AC.167/SR.47).

3. Il faut reconnaître que les progrès réalisés dans le domaine du désarmement étaient très lents en dépit des efforts déployés et des succès obtenus en 1979, dont le plus éclatant était la signature du Traité sur la limitation des armes stratégiques entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Il fallait donc redoubler d'efforts et faire preuve de patience et de persévérance. Cela était également vrai de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. Si celle-ci ne faisait pas l'unanimité, il était néanmoins manifeste qu'à l'Assemblée générale, à la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies et dans les négociations bilatérales, nombreux étaient ceux pour qui la tenue d'une telle conférence paraissait nécessaire. La délégation hongroise estimait, quant à elle, que ce serait l'instance la mieux appropriée pour prendre des mesures efficaces touchant le désarmement.

4. Le rapport qui devait être établi conformément à la résolution 33/69 de l'Assemblée générale devrait contenir une recommandation concrète demandant à l'Assemblée de fixer une date pour la Conférence, qui pourrait se tenir après la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, c'est-à-dire après 1982. Une telle décision aurait un effet mobilisateur certain. Le rapport devrait en outre faire état du vaste soutien manifesté actuellement en faveur de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement (A/AC.167/SR.49).

## MONGOLIE

1. Le représentant de la Mongolie a dit que sa délégation continuait à croire qu'une conférence mondiale du désarmement offrait un cadre satisfaisant pour des délibérations fructueuses sur un problème d'importance mondiale comme le désarmement; la délégation mongole recommandait donc que la Conférence soit convoquée dès que possible. Cette position lui était dictée par l'inquiétude qu'elle éprouvait à voir se poursuivre l'escalade de la course aux armements et le renforcement des potentiels militaires, et se perpétuer des situations conflictuelles en diverses parties du monde. Le représentant de la Mongolie a mentionné à cet égard les agissements de certains cercles militaires et industriels dans les pays de l'OTAN et chez leurs alliés, qui étaient intensément préoccupés de renforcer leur potentiel de guerre afin de réaliser leurs visées expansionnistes et leurs prétentions hégémoniques de grandes puissances. Il a évoqué aussi l'agression armée récemment lancée par la Chine contre la République socialiste du Viet Nam. Tous ces facteurs démontraient la nécessité de prendre les mesures les plus efficaces et les plus immédiates pour écarter la menace d'une nouvelle guerre mondiale, arrêter la course aux armements et susciter un désarmement véritable. La délégation mongole croyait qu'une conférence mondiale du désarmement constituerait l'un des événements importants de la deuxième Décennie du désarmement et jouerait un rôle considérable dans la formulation et la réalisation de ses buts et objectifs. Il existait d'autre part un lien étroit entre le désarmement et le développement; tous les aspects du désarmement, y compris ses effets sur les plans économique et social, devraient être examinés en profondeur par une instance universelle comme celle d'une conférence mondiale du désarmement. La délégation mongole était d'avis que le Comité ad hoc devrait maintenant passer à l'élaboration de mesures spécifiques en vue de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement et formuler des recommandations spécifiques relatives à la date et à d'autres questions organisationnelles concernant la convocation de cette conférence (A/AC.167/SR.46).

2. La délégation mongole a demandé instamment que soit convoquée dans les plus brefs délais la Conférence mondiale du désarmement, car cette instance universelle permettrait de prendre des mesures efficaces dans ce domaine. Elle a estimé en outre que le moment est venu de fixer la date de cette conférence. D'ailleurs, aussi bien dans les décisions de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrées au désarmement que dans les éléments du programme global de désarmement élaborés au cours de la session de la Commission du désarmement, on retrouvait l'idée de la convocation urgente d'une conférence mondiale du désarmement dûment préparée. A cet égard, la représentante de la Mongolie s'est félicitée du fait que l'Union soviétique et les Etats-Unis, au cours de la rencontre de Vienne en juin dernier, se soient montrés favorables à ce que cette conférence suive la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il était également encourageant de constater que cette proposition avait trouvé un écho favorable à la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui venait de se terminer à La Havane. La délégation mongole partageait l'opinion selon laquelle la prochaine Assemblée générale devrait fixer une date pour la convocation de la Conférence et en confier les préparatifs au Comité (A/AC.167/SR.49).

1. Le représentant de la Pologne a dit qu'il existait de nombreux facteurs défavorables qui s'opposaient aux progrès dans le domaine crucial du ralentissement de la course aux armements. Parmi ces facteurs figuraient un recours impudent à la force, dont a donné l'exemple l'agression récente d'un membre permanent du Conseil de sécurité contre la République socialiste du Viet Nam, l'intensification de la course aux armements chez les Etats membres de l'OTAN et les tentatives de déstabilisation dans diverses parties du monde. En même temps, de vastes ressources matérielles et humaines étaient gaspillées en armements, ce qui avait des répercussions négatives sur les plans économique et social, y compris une inflation galopante. Il était clair que la principale opposition à une Conférence mondiale du désarmement provenait justement de ceux qui portaient une part non négligeable de responsabilité dans les maux dont souffrait le monde.

2. Consciente de la nécessité de prendre des mesures et de poursuivre des politiques susceptibles de renforcer la paix et la sécurité internationales et d'établir un climat de confiance entre les Etats, la Pologne avait pris à l'Organisation des Nations Unies une initiative politique qui a abouti à l'adoption par l'Assemblée générale, à sa trente-troisième session, d'un document sans précédent, à savoir la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix a/ qui, de l'avis de la délégation polonaise, permettrait d'encourager activement la détente mondiale et de nouveaux progrès en matière de désarmement. Pour conclure, le représentant de la Pologne a annoncé que sa délégation était prête à participer à l'élaboration d'une recommandation qui figurerait dans le rapport du Comité ad hoc à l'Assemblée générale, tendant à transformer le Comité ad hoc en un comité préparatoire de la Conférence mondiale du désarmement (A/AC.167/SR.46).

3. Un désarmement réel et efficace, associé à la bonne volonté politique des Etats, constituait l'un des éléments les plus importants dans le processus de la préparation des sociétés à vivre dans la paix, et la Conférence mondiale du désarmement devrait s'inscrire précisément dans ce contexte. Par conséquent, la délégation polonaise s'était félicitée de constater que le communiqué commun américano-soviétique publié en juin 1979 à Vienne se référât d'une manière expressément favorable à la Conférence mondiale du désarmement. Compte tenu de cette référence ainsi que d'autres déclarations récentes en faveur de la Conférence, y compris en particulier celles faites à la réunion au sommet des pays non alignés à la Havane et celles figurant dans le rapport de la Commission du désarmement, il y avait lieu d'appuyer l'idée selon laquelle le Comité devrait devenir l'organe préparatoire de la Conférence. La délégation polonaise était tout à fait disposée à participer à l'élaboration de conclusions mutuellement acceptables à cet effet, aux fins d'inclusion dans le rapport du Comité à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale (A/AC.167/SR.48).

---

a/ Résolution 33/73 de l'Assemblée générale.

## REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

1. Le représentant de la République démocratique allemande a dit que les événements de ces derniers mois renforçaient encore davantage la nécessité de préparer et convoquer la Conférence mondiale du désarmement. Les participants à la Conférence au sommet des pays non alignés, qui venait de s'achever à La Havane, s'étaient montrés préoccupés par la persistance de la course aux armements. A cet égard, la signature à Vienne du Traité sur la limitation des armes stratégiques et d'autres accords par les représentants au niveau le plus élevé de l'Union soviétique et des Etats-Unis revêtait une importance capitale. La ratification et l'entrée en vigueur du Traité SALT II auraient une influence positive sur la suite des négociations dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement.

2. Dans le communiqué commun signé à Vienne par le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, M. Brejnev, et par le Président des Etats-Unis d'Amérique, M. Carter, il est fait mention de la convocation de la Conférence mondiale du désarmement (voir A/34/414, annexe, sect. II). La délégation de la République démocratique allemande estimait qu'il était absolument indispensable que tous les Etats, surtout les Etats dotés d'armes nucléaires et les grandes puissances militaires, participent à cette Conférence. Aucun de ceux qui ont la volonté politique de réaliser le désarmement ne le niera.

3. L'élaboration par la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies en mai et juin 1979, du programme global de désarmement constituait un autre événement important. Les recommandations figurant dans le rapport de la Commission du désarmement où il était également question de la convocation, dans les délais les plus brefs, de la Conférence mondiale du désarmement, ont été adoptées par consensus et seront présentées à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale b/.

4. Evoquant diverses tentatives visant à raviver la course aux armements et, en particulier, les projets de certains milieux militaires en vue d'introduire de nouveaux types d'armements dangereux, le représentant de la République démocratique allemande a dit qu'il ne fallait permettre à personne de retarder davantage la convocation de la Conférence mondiale du désarmement et déclaré qu'il appuyait la proposition tendant à demander à l'Assemblée générale de fixer à sa prochaine session la date de la convocation de cette Conférence et d'en confier les préparatifs au Comité ad hoc ou à tel ou tel autre organe (A/AC.167/SR.49).

---

b/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 42 (A/34/42)

## TCHÉCOSLOVAQUIE

1. Le représentant de la Tchécoslovaquie a dit qu'en dehors des progrès accomplis par les principales puissances nucléaires dans leurs entretiens pour un désarmement mutuel, des négociations multilatérales conduites aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Organisation des Nations Unies avaient également permis d'atteindre des résultats positifs. La session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement (1978) avait revêtu une importance particulière. C'était dans ce contexte que l'idée d'une Conférence mondiale du désarmement, à convoquer dans un proche avenir, avait recueilli un large appui dans de nombreuses instances internationales, gouvernementales et non gouvernementales, multilatérales et bilatérales. Les Etats socialistes, séparément ou en tant que groupe, n'avaient cessé de militer activement pour la convocation rapide d'une Conférence mondiale du désarmement, comme il avait été affirmé à la dernière réunion du Comité politique consultatif des Etats parties au Traité de Varsovie. Cette Conférence constituerait un rassemblement universel qui examinerait un certain nombre de mesures spécifiques de désarmement et poursuivrait la formulation précise des principes de désarmement sur divers plans, notamment le plan politique; elle pourrait ainsi prolonger les travaux d'autres négociations multilatérales sur le désarmement et même leur donner, à certains égards, une forme définitive. La Conférence jouerait un rôle actif dans le processus de détente et fournirait une occasion d'étendre celle-ci au domaine militaire. La convocation de la Conférence ne devrait pas être empêchée par les obstacles que soulevaient démagogiquement des Etats qui, tout en dissimulant leur action derrière des slogans de paix, poursuivaient leurs propres objectifs expansionnistes et nationalistes fort éloignés d'une véritable politique de paix.

2. Notant que le Comité ad hoc était déjà parvenu au terme de l'importante phase préparatoire de ses travaux en vue de la Conférence, le représentant de la Tchécoslovaquie a exprimé l'opinion que le moment était venu pour le Comité ad hoc de recommander à l'Assemblée générale d'examiner, lors de sa prochaine session, la question de la date à laquelle se tiendrait la Conférence mondiale du désarmement et, en même temps, de créer un comité préparatoire de la Conférence (A/AC.167/SR.46).

3. La délégation tchécoslovaque n'avait pas changé d'avis et considérait que les progrès positifs, concrets et constructifs enregistrés dans les négociations décisives du désarmement, en particulier celles menées au niveau le plus élevé entre l'URSS et les Etats-Unis, permettaient d'examiner la question de la convocation de cette Conférence de façon concrète. La délégation tchécoslovaque se félicitait également du fait que cette idée eût été appuyée de façon réitérée lors de la récente Conférence au sommet des pays non alignés à La Havane.

4. La délégation tchécoslovaque estimait, elle aussi, que la Conférence mondiale du désarmement devrait suivre immédiatement la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement et qu'il était temps d'ores et déjà, de prendre des dispositions concrètes en vue de l'établissement de l'ordre du jour et de l'organisation de cette conférence. Elle recommandait donc que le rapport du Comité contienne une proposition demandant à l'Assemblée générale, à sa trente-quatrième session, de fixer la date de la convocation de la Conférence mondiale du désarmement et d'en organiser les préparatifs (A/AC.167/SR.49).

1. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a dit que l'une des principales réalisations de la session extraordinaire avait été de reconnaître le fait que la question du désarmement était une question universelle, qui concernait les intérêts vitaux de tous les peuples et de tous les Etats et qui ne pouvait donc être résolue que par les efforts combinés de toutes les parties. La tenue même de la session extraordinaire témoignait de la nécessité d'entretiens mondiaux sur le désarmement. L'Union soviétique avait appuyé l'idée de tenir, en plus de la session extraordinaire de 1978, une deuxième session qui aurait lieu en 1982. Mais il serait illogique de n'aborder les problèmes du désarmement qu'au sein de sessions extraordinaires; c'est pourquoi l'Union soviétique continuait de prôner la convocation d'une Conférence mondiale du désarmement, qu'elle considérait comme une nouvelle étape logique dans les tentatives en vue du désarmement, qui viendrait compléter et non compromettre les résultats obtenus lors des sessions de l'Assemblée générale.

2. De longues années d'expérience avaient montré qu'il n'était pas possible de faire progresser la cause du désarmement uniquement à l'aide de recommandations. Les Etats doivent s'engager de manière précise à prendre des mesures pratiques. L'Union soviétique estimait qu'une Conférence mondiale du désarmement serait un forum approprié : elle pourrait organiser ses travaux de manière que ses décisions aillent plus loin que des recommandations et aient force obligatoire pour tous les Etats. En convoquant une Conférence mondiale, on garantirait que tous les Etats prendraient part à la discussion relative aux problèmes du désarmement. La Conférence devrait être organisée de sorte que les Etats directement intéressés jouent un rôle de premier plan dans l'examen de problèmes précis; ce serait la manière la plus efficace d'aboutir à des solutions acceptables pour toutes les méthodes de travail. Si les délégations prenant part à la Conférence étaient dotées de pouvoirs suffisants, il serait possible d'établir, le cas échéant, des textes appropriés avec l'assistance d'experts qualifiés.

3. L'idée de tenir une Conférence mondiale du désarmement continuait à bénéficier d'un large appui de la part des Etats membres du Pacte de Varsovie, des pays non alignés et d'autres Etats appartenant à diverses régions et à divers groupes politiques; cette idée était également débattue dans le cadre d'entretiens bilatéraux. Compte tenu des recommandations formulées à la session extraordinaire, tendant à la convocation, dans les meilleurs délais, d'une Conférence mondiale du désarmement, la délégation de l'Union soviétique considérait que le moment était venu d'adopter de nouvelles mesures pour accélérer la convocation de cette Conférence. Le Comité ad hoc avait accompli un travail utile et créé une base solide à partir de laquelle il serait possible de passer directement aux préparatifs de la Conférence. La délégation de l'Union soviétique estimait cependant que le Comité ad hoc devrait inclure dans son rapport à l'Assemblée générale une recommandation demandant que la question de la fixation de la date de la Conférence mondiale du désarmement et de la mise en place de l'organe chargé de sa préparation soit examinée à la trente-quatrième session de l'Assemblée (A/AC.167/SR.46).

4. L'Union soviétique estimait que l'une des mesures les plus efficaces et les plus importantes pour mobiliser encore davantage les Etats dans les efforts qu'ils déployaient pour réaliser le désarmement consisterait à convoquer une Conférence

mondiale du désarmement. L'idée de convoquer une telle Conférence bénéficiait d'un très large appui, comme en témoignaient le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, les recommandations adoptées à la session de la Commission du désarmement et le Document final de la réunion au sommet des pays non alignés qui s'est tenue récemment à La Havane. En outre, dans le communiqué commun américano-soviétique signé le 18 juin 1979 à Vienne, les deux parties ont instamment préconisé que la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui doit se tenir en 1982, soit suivie de la convocation de la Conférence mondiale du désarmement.

5. Le moment était venu de prendre des mesures concrètes visant directement à préparer la Conférence. La délégation soviétique était convaincue qu'il était maintenant possible de fixer la date de cette Conférence et de créer un organe préparatoire. Le Comité devrait faire des recommandations spécifiques à ce sujet à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale (A/AC.167/SR.48).

6. Les déclarations faites au Comité ainsi que les débats animés au sein du Groupe de travail auxquels avaient pris part les représentants de divers Etats socialistes, non alignés et occidentaux, montraient bien tout l'intérêt que suscitait la question de la possibilité de convoquer une Conférence mondiale du désarmement et des conditions nécessaires à cette fin. Le rapport, qui faisait état également de documents internationaux adoptés dans divers forums, indiquait que l'idée de convoquer cette Conférence bénéficiait d'un large appui. Les Etats socialistes étaient prêts à n'épargner aucun effort pour que la Conférence soit aussi productive que possible. Encore qu'elles n'aillent pas aussi loin que l'aurait souhaité la délégation soviétique, les conclusions et recommandations figurant dans le rapport montraient l'importance de la tâche qui incombait au Président et au Comité dans son ensemble. La délégation soviétique espérait que l'action du Comité produirait des résultats encore plus notables durant l'année à venir (A/AC.167/SR.50).

---

## كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---